

Liste des Pièces pour l'inscription à l'École de Musique

Pour valider une inscription, il faut impérativement :

- que le dossier soit complet.
- et s'acquitter le jour de l'inscription :
 - des frais d'inscription = un paiement.
 - ainsi que du premier mois en cas d'échelonnement ou de l'année complète = un autre paiement.

ATTENTION : Le paiement en espèce n'est pas accepté.

- FICHE D'INSCRIPTION
- ATTESTATION
- FICHE SANITAIRE DE LIAISON
- PHOTO D'IDENTITÉ
- ATTESTATION D'ASSURANCE
- FRAIS D'ADHÉSION
- PAIEMENT DES COURS

DOSSIER D'INSCRIPTION ECOLE DE MUSIQUE

2020-2021

Fiche d'Inscription

ELÈVE

NOM		
PRÉNOM		
DATE DE NAISSANCE	... / ... /	LIEU
CLASSE (Entourer)	PS MS GS CP CE1 CE2 CM1 CM2	6ème 5ème 4ème 3ème 2nde 1ère Terminale	
TÉLÉPHONE	EMAIL

RESPONSABLES LÉGAUX

	PARENT 1	PARENT 2
NOM
PRÉNOM
ADRESSE
CP / VILLE
TÉLÉPHONE MOBILE / PRO
EMAIL

COURS

- JARDIN (3-4 ans)
 ÉVEIL (4-5 ans)
 ÉVEIL DÉCOUVERTE (5-6 ans)
 CURSUS DÉCOUVERTE
 CURSUS TRADITIONNEL
 HORS CURSUS

INSTRUMENT (Entourer)	Flûte Euphonium	Clarinette Trompette	Saxophone Percussions	Cor Piano	Trombone
NIVEAU F.M.		NIVEAU INSTR.	

Attestation pour les élèves mineurs

Je soussigné(e) (nom/prénom)

.....

agissant en tant que représentant légal de (nom/prénom)

.....

- Certifie avoir pris connaissance du règlement intérieur,
- Autorise l'hospitalisation du/des élève(s) si son/leur état de santé le nécessite,
- Autorise l'association « Harmonie Espérance de Ville-la-Grand » à photographier, filmer et enregistrer l'élève dans le cadre des différents événements publics ou privés que l'association organise.
J'accepte l'utilisation et l'exploitation non commerciale de l'image de l'élève dans le cadre de la promotion de l'association, notamment sur le site internet de l'association, ainsi que sa reproduction sur quelque support que ce soit (papier, support analogique ou support numérique) actuel ou futur et ce, pour la durée de vie des documents réalisés ou de l'association.
En conséquence de quoi, je renonce expressément à me prévaloir d'un quelconque droit à l'image et à toute action à l'encontre de l'association « Harmonie Espérance de Ville-la-Grand » qui trouverait son origine dans l'exploitation de l'image de l'élève dans le cadre précité.
- Autorise l'utilisation de l'adresse email de l'élève ainsi que celle du responsable légal pour l'envoi d'informations concernant l'école de musique et l'Harmonie Espérance.
- *Sortie des cours (Rayer les mentions inutiles)*
 - Autorise l'élève à sortir seul de l'école de musique
 - M'engage à récupérer mon enfant auprès de son professeur
 - Autorise, (nom / prénom)
à récupérer mon enfant auprès de son professeur.

À, le

Signature du responsable légal, précédée de la mention « lu et approuvé » :

Attestation pour les élèves majeurs

Je soussigné(e) (nom/prénom)

.....

- Certifie avoir pris connaissance du règlement intérieur,
- Autorise une hospitalisation d'urgence si mon état de santé le nécessite,
- Autorise l'association « Harmonie Espérance de Ville-la-Grand » à me photographier et me filmer et m'enregistrer dans le cadre des différents événements publics ou privés que l'association organise.
J'accepte l'utilisation et l'exploitation non commerciale de mon image dans le cadre de la promotion de l'association, notamment sur le site internet de l'association, ainsi que sa reproduction sur quelque support que ce soit (papier, support analogique ou support numérique) actuel ou futur et ce, pour la durée de vie des documents réalisés ou de l'association.
En conséquence de quoi, je renonce expressément à me prévaloir d'un quelconque droit à l'image et à toute action à l'encontre de l'association « Harmonie Espérance de Ville-la-Grand » qui trouverait son origine dans l'exploitation de mon image dans le cadre précité.
- Autorise l'utilisation de mon adresse email pour l'envoi d'informations concernant l'école de musique et l'Harmonie Espérance.

À, le

Signature, précédée de la mention « lu et approuvé » :

Fiche Sanitaire de Liaison

Cette fiche est destinée à être transmise aux personnels de santé (médecins, pompiers) en cas d'urgence.

Médecin traitant :

Nom : Tél :

Renseignements médicaux concernant l'enfant :

Nom : Prénom :

Date de naissance :/...../.....

Date du dernier rappel de vaccin antitétanique (DT Polio) :/...../..... >

Allergies oui non

Si oui, conduite à tenir

.....
.....

> Difficultés de santé à signaler et recommandations particulières :
(Si l'enfant n'est pas vacciné merci de le mentionner)

.....
.....
.....

> Personnes à contacter en cas d'urgence :

1 – Nom : Tél :

2 – Nom : Tél :

> Je soussigné(e) certifie exacts les renseignements figurant sur cette fiche sanitaire de liaison, m'engage à signaler tout changement le plus rapidement possible et autorise le personnel communal ou toute autre personne mandatée par l'école de musique de l'Harmonie Espérance à prendre toutes les mesures médicales ou chirurgicales reconnues nécessaires.

Fait à, le

Signature,

DOSSIER D'INSCRIPTION ECOLE DE MUSIQUE

2020-2021

Cours

L'école de musique de l'Harmonie Espérance propose des cours de musique et d'instruments centrés sur les instruments de l'harmonie : les instruments à vents et les percussions. L'école propose en plus des cours d'initiation et des cours de piano.

Jardin Musical - 3 à 4 ans - Cours collectif (max. 8 enfants)

Le jardin musical est l'occasion d'initier les petits et d'ouvrir leur esprit à toutes les formes d'expression musicale.

Éveil Musical - 4 à 5 ans - Cours collectif (max. 10 enfants)

L'enfant développe sa sensibilité par l'activité sensorielle, corporelle et vocale dans le cadre d'atelier. Il s'initie à la musique et découvre les petits instruments, rythmes et jeux de consignes.

Éveil Découverte - 5 à 6 ans - Cours collectif (max. 10 enfants)

En plus de l'éveil l'enfant intègre le parcours découverte lui permettant d'essayer tous les instruments d'orchestre d'harmonie (flûte, clarinette ...) et de faire son choix.

Cursus Traditionnel - 7 ans et + (en option, parcours découverte la première année)

L'élève suit le cursus défini dans le Schéma National d'orientation de l'Enseignement Initial de la Musique comprenant en fin de premier et de deuxième cycle un examen reconnu nationalement. Lors de la première année l'élève peut suivre le parcours découverte afin de choisir son instrument parmi ceux proposés par l'école.

Hors Cursus

Cours individuel personnalisé en fonction des besoins de l'élève. Possibilité d'intégrer l'Harmonie à l'issue de la 2^{ème} année pour les adultes.

Instruments

L'école de musique propose les instruments suivants :

- Flûte
- Cor
- Clarinette
- Trompette
- Trombone
- Saxophone
- Euphonium
- Percussions
- Piano

DOSSIER D'INSCRIPTION ECOLE DE MUSIQUE

2020-2021

Tarifs

Adhésion annuelle à l'association Harmonie Espérance : 30€ / membre / an
Remise famille de 15% pour tous les membres à partir du 3^{ème} élève.

Cours	Durée des cours	Tarifs VLG	Tarifs Hors-commune	Tarifs Harmonie
Jardin musical	30 mn	159 €	171 €	-
Éveil musical	45 mn	238 €	258 €	-
Éveil découverte	45 / 30 mn (1)	347 €	427 €	-
Cursus 1 ^{er} cycle	30 mn / 60 mn (2)	550 €	705 €	500 €
Cursus 2 ^{ème} cycle	45 mn / 60 mn (2)	723 €	898 €	673 €
Percussions 1 ^{er} cycle	30 mn / 60 mn (2)	573 €	764 €	516 €
Percussions 2 ^{ème} cycle	45 mn / 60 mn (2)	760 €	951 €	685 €
Piano 1 ^{er} cycle	30 mn / 60 mn (2)	706 €	848 €	-
Piano 2 ^{ème} cycle	45 mn / 60 mn (2)	940 €	1128 €	-
Hors Cursus				
Piano	30 min	538 €	606 €	
Percussions	30 min	444 €	546 €	
Instruments à vents	45 mn	654 €	700 €	544 €

(1) 45 min d'éveil puis 30 min de découverte d'instruments

(2) 30 / 45 min de cours d'instrument et 60 min de formation musicale

Percussions

Afin de permettre la pratique des percussions en dehors des cours, les élèves de percussions peuvent avoir accès à l'ensemble des percussions de l'Harmonie Espérance après dépôt d'un chèque de caution et sous la responsabilité d'un professeur qui donnera accès à la salle.

DOSSIER D'INSCRIPTION ECOLE DE MUSIQUE

2020-2021

Fiche de calcul famille

Cette fiche vous permet de calculer le montant dû en fonction des cours choisis, de la commune de résidence et du nombre d'élèves d'une même famille inscrit.

COURS	EUROS
1	
2	
3	
4	
5	
	SOUS-TOTAL COURS
	RÉDUCTION FAMILLE
Si plus de 3 élèves -15 % du sous-total des cours	-
	FRAIS D'INSCRIPTION
Nombre d'élèves x 30 €	+
	TOTAL
	Paiement en : 1X / 9X (Entourer)
	€ / Mois

Lors de l'inscription :

- Un chèque du montant des inscriptions.
- Un chèque du montant de l'année ou du premier mois si paiement en 9 fois.

Les paiements suivants se feront :

- Soit par virement bancaire tous les mois avant le 10^{ème} jour.

(Par exemple : échéance du mois de novembre => virement bancaire avant le 10/11/2020 bien mentionner Novembre-2020-Dupont Martin)

IBAN : FR76 1810 6000 3096 7360 7436 029

BIC : AGRIFRPP881

- Ou chèques établis lors de l'inscription et qui seront encaissés tous les mois avant le 10^{ème} jour.

Règlement intérieur de l'École de Musique de Ville-la-Grand Année musicale 2020-2021

L'école de Musique dépend financièrement et administrativement de l'Association "**Harmonie Espérance de Ville-la-Grand**" régie par la loi 1901. L'Harmonie, grâce aux subventions ainsi qu'aux événements organisés, propose à tous un enseignement musical de qualité pour un coût raisonnable. Les tarifs peuvent varier d'une année sur l'autre en fonction des subventions accordées. L'équipe pédagogique est professionnelle et les cours suivent rigoureusement le programme imposé par le Schéma Départemental de l'Enseignement Artistique.

Participation à la vie associative

En inscrivant votre enfant ou vous-même à l'école de musique, vous devenez sociétaire, membre à part entière de l'association **Harmonie Espérance de Ville-la-Grand**. Afin que celle-ci puisse continuer à vivre et à promouvoir la musique au sein de la commune, il est important que chacun puisse participer activement à la vie associative de l'association. Votre implication lors des soirées, sorties ou bien repas que l'école anime et organise est essentielle et la présence des élèves requise.

Afin de pouvoir vous organiser et contribuer, un planning sera communiqué à l'ensemble des sociétaires. Ces événements sont très importants pour la vie de notre association et nous vous remercions par avance de votre implication.

Participation à l'orchestre junior et à l'harmonie

L'Orchestre Junior et l'Harmonie Espérance font partie intégrante de la formation obligatoire de l'élève musicien.

À partir de la deuxième année d'instrument, l'élève intègre l'Orchestre Junior afin d'améliorer sa pratique de l'instrument en groupe.

Dès que le niveau de l'élève musicien le permet (quatrième année d'instrument), sur recommandation de son professeur et après accord du chef d'orchestre, celui-ci intègre l'Harmonie Espérance afin de participer aux manifestations et concerts de l'Harmonie. L'Harmonie participe aux commémorations officielles ainsi qu'à plusieurs concerts au cours de l'année. Une assiduité aux répétitions et aux manifestations est exigée. L'Harmonie se réserve le droit de ne plus subventionner les cours des élèves qui ne respectent pas ces obligations.

Responsabilités des parents d'enfants mineurs

Les parents des enfants mineurs sont responsables de s'assurer de la présence du professeur. L'école décline toute responsabilité en cas de problème en dehors des heures de cours. Les parents ont l'obligation de récupérer leur enfant en salle de cours afin que le professeur soit assuré du bon retour de son élève. Une attestation datée et signée sera demandée aux parents souhaitant déroger à cette règle. Les parents doivent aussi avertir le professeur lors de l'absence de leur enfant.

Nous rappelons que l'école de musique est un lieu destiné à apprendre la musique ensemble. Afin de garantir le bon déroulement des enseignements, en cas de perturbation des cours, d'absentéisme prolongé, le professeur, avec l'accord du président et après information des parents, pourra refuser l'accès aux cours à l'élève concerné.

Inscriptions

L'achat de méthode est à la charge des parents.

Le règlement des cours se fait préférentiellement par virement bancaire :

IBAN : FR76 1810 6000 3096 7360 7436 029

BIC : AGRIFRPP881

En mentionnant, le mois-l'année et votre nom.

Les chèques sont acceptés.

Les virements et encaissement des chèques seront fait mensuellement ou annuellement. Vous devez établir 1 ou 9 chèques selon votre choix de paiement. Ils seront encaissés aux alentours du 10 du mois.

Le paiement en espèce n'est pas accepté.

Les tarifs peuvent varier d'une année sur l'autre en fonction des subventions reçues.

L'inscription est annuelle et toute année commencée est due.

En cas d'absence du professeur (inférieure ou égale à 4 semaines), l'école de musique fera son possible pour que les cours puissent être rattrapés au cours de l'année ou proposera éventuellement un professeur de remplacement.

En cas d'absence prolongée du professeur (de plus de 4 semaines consécutives), sans qu'il ne soit possible de le remplacer, l'école de musique pourra indemniser l'élève pour les cours manquants.

Examens

L'école de musique suit le programme du Schéma National d'orientation de l'Enseignement Initial de la Musique et la formation va jusqu'au Brevet (8 ans). Il est obligatoire jusqu'à la première année du 2ème cycle incluse pour les formations musicales et instrumentales. Les formations musicales et instrumentales se font habituellement chacune en 2 cycles de 4

années mais elles peuvent être allongées ou écourtés d'une année en fonction de la progression de l'élève.

Les examens intermédiaires ont lieux dans nos locaux et sont assurés par nos professeurs.

Les examens de fin de cycle se déroulent dans un centre choisi par l'organisme d'évaluation.

L'obtention de ces examens est indispensable pour accéder au niveau supérieur.

Les frais annexes liés aux examens sont à la charge des parents (partitions, déplacements, répétitions supplémentaires si nécessaire ...).

Instruments

Les professeurs se chargent d'informer et de conseiller les parents sur la location ou l'achat éventuel d'un instrument. Les instruments sont à la charge des parents (achat ou location) à l'exception de l'année de découverte des instruments.

Droit à l'image

Dans le cadre des cours, des auditions et des représentations publiques ou privées des élèves de l'école de musique, seuls ou en groupe, l'association peut être amenée à photographier ou enregistrer (audio et vidéo) les prestations des élèves afin d'informer, de communiquer et de promouvoir ses activités. Ces photos et ces enregistrements seront effectués dans le plus grand respect des élèves. Les élèves ou leurs responsables légaux pour les mineurs devront signer le formulaire de cession de leur droit à l'image pour les activités liées à l'association.

Protection des données

Les informations recueillies lors de l'adhésion sont strictement confidentielles. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au Bureau de l'Association. Conformément au REGLEMENT GENERAL SUR LA PROTECTION DES DONNÉES (RGPD) de mai 2018, l'adhérent autorise l'association à utiliser et à enregistrer ses données personnelles pour l'informer des dernières actualités de celle-ci. À tout moment l'adhérent bénéficie d'un droit d'accès, de rectification ou de retrait de ses données en s'adressant au secrétariat de l'association. L'Association s'engage à ne divulguer et ne diffuser aucune de ces informations.